

Association romande pro mente sana

Sommaire

1. Actualités PMS
2. Informations diverses
3. Agenda

1. Actualités PMS

Communiqué de presse | La fin du modèle de délégation en psychothérapie signe l'abandon des personnes en détresse psychique à leur sort.

La fin abrupte du modèle de délégation en psychothérapie au 1^{er} janvier de cette année laisse soins psychiques de nombreuses personnes souffrantes, particulièrement lorsqu'elles n'ont pas les moyens de rémunérer leurs psychothérapeutes de leurs deniers.

Depuis l'été 2022, notre association reçoit de nombreux témoignages et appels à l'aide de personnes contraintes d'arrêter leur suivi thérapeutique à cause de la nouvelle réglementation de la psychothérapie pratiquée par des psychologues entrée définitivement en vigueur au 1^{er} janvier 2023. En effet, avec ce changement de législation nous sommes passé·e·s d'un modèle de délégation à un modèle de prescription. Ce changement visait initialement à faciliter le remboursement des prestations des psychologues-psychothérapeutes indépendant·e·s par l'assurance maladie obligatoire de soins (LAMa) sur la base d'une prescription préalable, et nous l'avons soutenu. Malheureusement, sa mise en œuvre, insensible à la limite de l'irresponsabilité, porte gravement atteinte à la santé de nombreux patient·e·s qui se retrouvent sans psychothérapeutes, lesquels pointent désormais au chômage alors même que leurs agendas étaient pleins.

Il est regrettable qu'un changement législatif ait lieu de manière si brutale, de sorte à enlever la possibilité aux personnes de continuer leur traitement, et sans que la moindre solution alternative leur soit proposée. N'aurait-il pas été plus conforme à un authentique souci de santé publique que les fatièrès des psychologues et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) se mettent d'accord sur des solutions de droit transitoire ? Rappelons à cet égard que l'État doit pourvoir à ce que toute personne bénéficie des soins nécessaires à sa santé selon l'article 41 let. b de la Constitution fédérale. Il aurait, donc bien pu être possible, par exemple, de libérer les psychologues au bénéfice d'une longue expérience de l'obligation de suivre la formation de psychothérapeute désormais exigible. Était-il inimaginable d'accorder aux psychologues un délai raisonnable pour se mettre en conformité avec les nouvelles exigences ? L'abandon des patient·e·s à leurs seules ressources n'est explicable par aucun intérêt public digne de protection, car les psychologues-psychothérapeutes qui ont œuvré à satisfaction sous délégation jusqu'au 31 décembre 2022 ne peuvent pas être considérés comme des dangers à écarter sans délai.

Mais ce changement de loi met également en avant les enjeux financiers autour de l'obligation de suivre des formations privées très onéreuses, dispensées par les fatièrès des psychothérapeutes psychologues et auxquelles nul·e ne peut faire valoir un droit (art. 7 al.4 de la loi sur les professions de la psychologie). La formation dure de 4 à 5 ans ; elle nécessite d'être engagé·e par un cabinet indépendant ou une institution afin d'avoir une expérience pratique d'une année à plein temps dans une institution accueillant des malades relevant d'une pathologie psychique. Or, non seulement le coût élevé de la formation, mais aussi le nombre insuffisant de places pour les psychothérapeutes en formation, en particulier pour l'année en pratique, sont à l'origine de la situation douloureuse dans laquelle se retrouvent des personnes déjà fragiles.

En tant qu'association qui se voue à la défense des droits et intérêts des personnes concernées par les difficultés psychiques, nous demandons que l'OFSP et les fatièrès de psychothérapeutes se mettent d'accord afin que les personnes ayant besoin d'un suivi de psychothérapie puisse continuer à le faire avec leur thérapeute.

Prise de position : Limitons les placements à des fins d'assistance (PAFA) au strict minimum

Notre prise de position sur la pratique actuelle en matière de placements à des fins d'assistance (PAFA) en Suisse présente le contexte dans lequel s'inscrivent les PAFA et constitue la base de nos cinq revendications visant à améliorer la qualité de la pratique actuelle dans ce domaine et à réduire considérablement le nombre de ces placements.

Le contenu de la prise de position se concentre, d'une part, sur le moment où la décision de PAFA est ordonnée et, d'autre part, sur l'admission dans l'institution psychiatrique. Les aspects relatifs au traitement appliqué et à la prise en charge psychiatrique adoptée dans l'institution une fois la mesure de PAFA ordonnée ne sont pas abordés. La prise de position s'adresse au professionnel·les impliqué·es dans le cadre de l'exécution des mesures de PAFA mais aussi aux personnes concernées, aux personnes intéressées et aux responsables politiques.

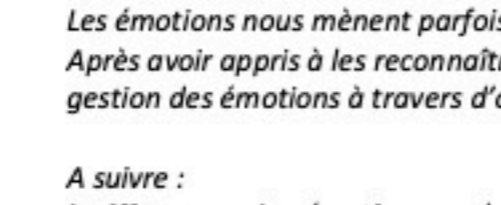
Avec l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte (DPA), en 2013, la mesure de « privation de liberté à des fins d'assistance (PLAFA) », applicable jusqu'alors, a été remplacée par celle du « placement à des fins d'assistance (PAFA) ». Pro Mente Sana estime toutefois que la réduction du nombre de placements en institution que ce changement devait entraîner, d'après les pronostics à l'époque de l'introduction du nouveau droit, ne s'est à ce jour pas confirmée. Au contraire, d'après les chiffres disponibles (14 500 placements en 2019), il apparaît clairement que les mesures de PAFA sont de manière générale beaucoup trop fréquentes. Les nombreux témoignages de personnes concernées décrivant le déroulement de mesures de PAFA dont elles ont fait l'objet comme traumatisant renforcent encore davantage Pro Mente Sana dans sa volonté de s'adresser aux autorités compétentes, aux politiques et au public dans le cadre de cette prise de position afin de formuler les cinq exigences décrites ci-après.

Selon le discours officiel, il n'est pas possible d'expliquer complètement les différences cantonales très marquées en ce que concerne les taux de PAFA à l'échelle nationale (allant de 0,42 admissions pour 1000 habitant·es dans le canton d'Appenzel Rhodes-Intérieures à 2,34 dans celui de Schaffhouse, avec une moyenne nationale de 1,7). En revanche, il est évident que le risque d'être exposé·e à une mesure de contrainte privative de liberté n'augmente ou ne diminue pas en fonction de caractéristiques liées aux patient·es mais plutôt en fonction des caractéristiques régionales du cadre de prise en charge (existence ou non d'offres intermédiaires et ambulatoires et d'équipes de soins, par ex.), du nombre et de la qualification des personnes habilitées à ordonner des mesures de contrainte ainsi que de leur attitude face aux mesures de contrainte.

Nos revendications visent également à ce que les mesures de PAFA ordonnées de manière justifiée et conforme au sens de la loi soient mises en œuvre « à des fins d'assistance ». En d'autres termes, cela signifie éviter les grands déploiements de police, avec menottes et gyrophares, et privilégier la prise en charge de manière calme, compréhensive et discrète ayant pour objectif l'assistance et l'offre d'un soutien et d'une thérapie appropriés, comparables à l'assistance qu'une compagnie aérienne devrait offrir en cas d'annulation d'un vol réservé.

Cliquez ici pour prendre connaissance de notre prise de position en entier.

Collège de Rétablissement | Programme de février



Formations courtes aux pouvoirs d'agir en santé psychique
www.recoverycollege.ch
Programme pour février 2023

Les émotions mode d'emploi : Acceptation et gestion (module 2/3)

Quand ? Mercredi 8 février, 16h00 à 18h00
Où ? CAAP Grand-Pré, Rue du Grand-Pré 70C, Genève
Avec qui ? Laura Vilaclara & Alba Lacabe

Les émotions nous mènent parfois la vie dure, elles sont difficiles à vivre, maîtriser et comprendre. Après avoir appris à les reconnaître, les décrire et les identifier, nous vous proposons de travailler la gestion des émotions à travers d'outils pratiques et concrets.

A suivre : Le 1^{er} mars Les émotions mode d'emploi : Communication et interactions (module 3/3)

Être sous curatelle en 2023. De quoi parle-t-on ?

Quand ? Mercredi 15 février, 17h00 à 19h00
Où ? CréActions (Trajets), Rue de la Falencerie 4, 1227 Carouge
Avec qui ? Carla Roussel & Ildiko Dao

Il peut y avoir dans la vie des moments où l'on perd pied et où l'on n'est plus capable de prendre soin de soi. Cette situation aboutit parfois à une mise sous curatelle. De quoi s'agit-il ? Quel est le but de celle-ci, quelles sont ses limites ? Et quels sont les droits des personnes concernées ?

Nous vous proposons un temps de présentation afin d'en comprendre le fonctionnement, les spécificités et les droits des personnes dites « protégées ».

Vous avez dit imposteur·e ?

Quand ? Jeudi 23 février, 16h15 à 18h30
Où ? Association Parole, Rue du Vieux-Billard 1, Genève
Avec qui ? Niamh Fahy & Alba Lacabe

Deux heures de cours consacrées à la notion de légitimité et de la place qui est juste pour nous. Venez lutter contre le syndrome de l'imposteur·e et devenez le Superman/la Superwoman de votre vie, cette personne que vous avez toujours été !

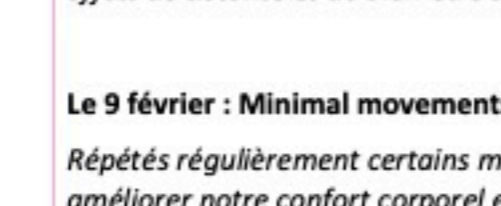
Le Rétablissement Késako ?

Quand ? Le lundi 27 février, 17h00 à 19h00
Où ? Zoom (le lien sera envoyé le jour même aux personnes inscrites)
Avec qui ? Jennifer Ribeiro & Diego Licchelli

Durant ce cours nous vous proposerons un petit voyage à la découverte du rétablissement : qu'est-ce que c'est ? d'où ça vient ? pour qui ? pour quoi ? qu'est-ce que cela apporte ?

Des formations gratuites et ouvertes à toute personne intéressée !

Inscrivez-vous via contact@recoverycollege.ch ou par téléphone au 078 224 86 06 (lu matin, mer après-midi et ve matin), un message sur le répondeur suffit !



Formations courtes aux pouvoirs d'agir en santé psychique
www.recoverycollege.ch
Programme pour février 2023

Prendre soin de sa santé mentale au quotidien

Chaque jeudi, le Collège de Rétablissement propose un cours axé sur la connaissance d'une technique de bien-être dans l'Espace de quartier des Grottes. Venez découvrir et expérimenter ces pratiques durant toute l'année !

Quand ? Tous les jeudis de 12h15 à 13h30
Où ? Espace de quartier des Grottes, 1^{er} étage du 9 rue du Grand-Pré, 1202 Genève

En février :

Le 2 février : Yoga du rire avec Claudio Pollio & Alba Lacabe

Nous nous ouvrons ensemble à la possibilité de rire sans raison, juste pour le plaisir, comme les enfants qui n'ont pas besoin d'une blague ou d'une situation comique pour s'amuser... avec des effets de détente et de bien-être saisissants !

Le 9 février : Minimal movements avec Aurélien Penay & Corinne Blieri

Répéter régulièrement certains mouvements peuvent nous aider à réduire stress et tensions et à améliorer notre confort corporel et émotionnel. Les Minimal Movements sont faciles à utiliser et agréables à faire. Ils sont aussi adaptés aux personnes qui n'aiment pas (ou plus) tellement bouger. Prenez des vêtements confortables et si possible un paréo ou un linge ainsi qu'une boisson pour vous désaltérer.

Le 16 février : Pratique de la pleine conscience avec Niamh Fahy & Geneviève Mercier

La Pleine Conscience : un moment pour soi, hors du tumulte du quotidien, par la pratique d'outils de la Pleine Conscience.

Le 23 février : Intuitive move avec Aurélien Penay & Corinne Blieri

Techniques de relaxation, de respiration et de mouvement s'inspirant du Yoga, Tai Chi et Chi Gong. Être dans le moment présent. Prenez des vêtements confortables et si possible un paréo ou un linge ainsi qu'une boisson pour vous désaltérer.

Des formations gratuites et ouvertes à toute personne intéressée !

Inscrivez-vous via contact@recoverycollege.ch ou par téléphone au 078 224 86 06 (lu matin, mer après-midi et ve matin), un message sur le répondeur suffit !

2. Informations diverses

Appel à témoignages | Expérience d'internement en psychiatrie avant la majorité – à Genève – de 1960 à nos jours

Une doctorante de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation à l'Université de Genève effectue sa thèse sur les différentes mesures de privation de liberté à l'égard des mineur·es à Genève – particulièrement les internements les mesures de contrainte en psychiatrie – des années 1960 à nos jours.

Sa thèse vise notamment à comprendre l'expérience des personnes qui ont été privées de liberté en psychiatrie avant leur majorité. Cette doctorante a la particularité d'être chercheuse et personne concernée, ayant été elle-même internée en psychiatrie lorsqu'elle était mineure.

Elle cherche des personnes qui accepteraient de contribuer à sa recherche et de discuter avec elle au cours d'un entretien de leur expérience d'internement en psychiatrie avant leur majorité, aux répercussions que celles-ci a pu avoir sur leur vie ensuite, à la manière dont elles l'ont vécue et analysée, aux possibilités qu'elle·es ont eues (ou pas) de pouvoir dépasser cette expérience, à l'éventuel besoin de réparation qu'elles auraient ressenti, à la manière dont elles se sont construit·es etc.

Si vous êtes intéressé·e à participer ou pour davantage d'information, voici ses coordonnées : olivia.vernay@etu.unige.ch

Reconnaissance officielle des proches aidant·e·s

La Commission fédérale pour les questions familiales COFF a publié sa 5ème Policy Brief sur le thème de la reconnaissance officielle des proches aidant·e·s.

Pour la consulter, cliquez ici.

3. Agenda

Conférence : Malévoz et le placement à des fins d'assistance : singularités historiques et pratiques actuelles	07.02.23	Hôpital du Valais, Société Médicale du Valais, APVs	Salle de conférence B, Hôpital de Martigny
Plateforme santé mentale et addictions : Quand le PAFA s'invite dans nos situations d'urgence	07.03.23	Réseaux Santé Vaud	Aquatils à Lausanne
24 ^e Conférence nationale sur la promotion de la santé et 10 ^e rencontre du Réseau Santé Psychique Suisse : « Etre bien dans sa tête – Comment faire ? Renforcement des ressources et prévention en point de mire »	07.03.23	Promotion Santé Suisse et Réseau Santé Psychique Suisse	Kursaal, Berne
Journée scientifique : La Santé dans la Cité, la durabilité environnementale : comment répondre aux défis posés dans le domaine de la santé ?	09.03.23	HESAV	Auditoire F. Vavre, HESAV, Av. de Beaumont 21, Lausanne
Soirée d'information publique de la Main Tendue : Ecouter avec empathie, faire don de votre temps et de votre personne vous parle, alors... devenez répondant·e·s et bénéficiez au Tél 143	13.03.23	La Main Tendue Vaud	HETSL, Chemin des Abeilles 14, 1010 Lausanne

DEVENEZ MEMBRE DE PRO MENTE SANA OU FAITES UN DON

Vous n'êtes pas encore activé·e·s ?

Vous vous intéressez à nos activités ? Vous adhérez à nos valeurs ? Vous avez envie de nous soutenir ? Ça tombe bien ! Vous pouvez devenir membre !

Pour ce faire, envoyez un mail à membres@promentesana.org avec la mention "membre" en nous faisant part de votre intérêt et en précisant vos coordonnées complètes.

Vous êtes déjà membre ?

Pour celles et ceux d'entre vous qui nous soutiennent déjà, vous pouvez d'ores et déjà renouveler votre cotisation ! Nous vous en remercions d'avance.

Vous ne souhaitez pas devenir membre mais vous voulez nous soutenir ? C'est aussi possible !

Par votre soutien vous aidez notre association dans ses tâches dans la promotion de la santé mentale, défense des droits et des intérêts des personnes souffrant de troubles psychiques. Nous vous remercions de votre engagement.

Informations

Le prix des cotisations pour les membres s'élève à CHF 30.-/an pour les membres AI/AVS, et à CHF 50.-/an pour les membres ordinaires.

Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à nous appeler au 0840 00 00 60 (tarif local) ou à nous envoyer un mail à info@promentesana.org

Coordonnées bancaires

CP: 17-126679-4
IBAN: CH24 0900 0000 170 6679 4
Association romande Pro Mente Sana

Rue des Volandes 40
1207 Genève

Un grand merci!

DEVENIR MEMBRE

NOUS SOUTENIR

Vous recevez ce mail car vous avez rejoint la newsletter du site avec l'adresse...
[Se désinscrire](#) pour ne plus recevoir de mails de notre part.

